

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 136 la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 136 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— Est autorisée l'inscription au

chapitre 16, article 2 des dépenses du Budget local pour l'exercice 1960 (Travaux d'équipement – Infrastructure, Routes et Ponts) d'un crédit additionnel de 70 millions de francs destiné à la lutte contre le chômage par l'emploi de travailleurs à divers travaux de voirie et d'aménagement de routés et pistes. Art. 2. — En contrepartie de cette dépense, il sera inscrit au chapitre 4, article 3 des recettes du même budget (Recettes diverses et produits accidentels – Recettes éventuelles et non classées) une recette d'égal montant, soit 70 millions de francs.

Le Président de la Commission Permanente, DAHER ADEN DOUALE. Le Secrétaire de la Commission Permanente, GAUDIBERT.